

**ANNEXE III**  
**Modèle (Version 2 –avril 2009)**

*Identification de la salle d'autopsie*

**Référence : SAAZ/...../...../...../...../BOV<sup>1</sup>**

FORMULAIRE DE PRELEVEMENT EN VUE D'UN TEST RAPIDE ESB <sup>2</sup>

**1. Identification du bovin.**

- Marque(s) auriculaire(s) : O.D. .... O. G. ....
- Numéro du troupeau de provenance : .....

**2. Renseignements relatifs à l'autopsie.**

- Date de la mort : .....
- Date de l'autopsie : .....

Le bovin décrit ci-dessus n'est pas a priori suspect d'ESB.

**3. Remarques éventuelles.**

.....  
.....

**4. Contrôle de la qualité de l'échantillon<sup>3</sup>**

Ventral			Dorsal				Autres
Pons	Medulla oblongata	Medulla spinalis	Pedunculus cerebellaris	Ventriculus quartus encephali	Obex	Medulla spinalis	

**5. Laboratoire agréé chargé du test rapide : .....<sup>(4)</sup>**

Fait à ....., le .....

*(Cachet et signature du vétérinaire autorisé)*

<sup>1</sup> SAAZ /sigle identifiant la salle d'autopsie / code d'identification du vétérinaire autorisé (4 chiffres) / deux derniers chiffres du millésime / numéro de série ininterrompue propre à la salle d'autopsie pour l'année en cours/BOV.

<sup>2</sup> Annexer une copie du passeport ou du document d'accompagnement du bovin, sur lequel doit aussi être apposé la référence SAAZ.

<sup>3</sup> Décrire brièvement les non-conformités : absence, coupé, écrasé, incomplet, etc.

<sup>4</sup> Le laboratoire à mentionner ici est le même que celui mentionné aux volets 2 et 3 de l'ANNEXE VII de la présente circulaire.